



CHATEAU SUR EPTÉ
Les Bordeaux de St Clair

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux le 4 mars à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Étaient présents :

Mrs Martial RAGEL, Gilles TOUTAIN adjoints.

Mmes Corinne COULIBALY, Stéphanie THESE, Virginie DELAFOSSE CUDORGE, Virginie PROVIN conseillères.

Mrs Patrick GARCES, Didier LETANG conseillers.

Était absent :

Gille LECOMTE (donne pouvoir à Nathalie CAILLAUD) Laurence THIERRY (donne pouvoir à Corinne COULIBALY), Steve HAMELIN (donne pouvoir à Martial RAGEL)

Gilles TOUTAIN a été élu secrétaire de séance.

Signature du registre par les membres du Conseil Municipal présents.

Avant de passer à l'ordre du jour Mme le Maire souhaite rendre hommage aux 4 personnes qui sont décédées fin décembre 2021 sur notre commune :

Monsieur Jacques ERNOTTE est décédé le 21 décembre 2021 et son épouse Michèle ERNOTTE est décédée le 14 janvier 2022

Mr et Mme ERNOTTE sont arrivés à Château dans les années 2000. Chef d'entreprise à Omerville dans le transport, ils ont eu 3 enfants.

Mr et Mme ERNOTTE étaient très appréciés de leurs voisins.

Mr ERNOTTE a été inhumé le 27 décembre 2021 et Mme ERNOTTE a été inhumée le 21 janvier 2022 au cimetière de Château.

Madame Sylvie PICAUD La plupart d'entre nous connaissait Sylvie. Elle est partie le 23 décembre 2021 à l'âge de 60 ans. Sylvie était née à Cléry en Vexin le 28 mai 1961. Elle a vécu de nombreuses années à Saint Clair sur Epte où elle s'est mariée une première fois. Après avoir travaillé dans divers domaines, Sylvie a été embauchée à la commune comme agent technique le 1er octobre 2012. La maladie l'a contrainte à cesser son travail en 2015. Elle s'est remariée avec Christian le 7 juillet 2018 à la mairie de Château-sur-Epte. Malgré toutes les souffrances qu'elle a endurées, elle continuait de venir nous voir régulièrement en mairie.

Ses obsèques ont eu lieu le 4 janvier à l'église de St Clair sur Epte.

Madame Denise GIRANDIER la doyenne des Casteleptiens s'est éteinte le 25 décembre 2021 à l'âge de 91 ans. Née le 02 août 1930 à Le Bignon-du-Maine en Mayenne, elle se marie avec Albert le 24 février 1954 à Château Gontier. Ils arriveront à Château sur Epte en décembre 1960. Elle aura 7 enfants et travaillera à la papeterie HERVE, ensuite elle s'occupera des personnes âgées des alentours. Puis viendra l'heure de la retraite pour s'occuper de ses 12 petits-enfants et de ses 6 arrière-petits-enfants. Ses obsèques ont eu lieu le 31 décembre à l'église de St Clair sur Epte.

Nous passons à l'ordre du jour :

Réactualisation du montant des travaux pour l'extension de la maison de santé

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que le coût des travaux d'extension de la maison de santé a augmenté depuis la délibération N°3245 délibérée le 15 février 2019 et la signature du marché du 2 février 2022. De plus, le montant des subventions a été aussi modifié.

Il convient donc de réactualiser le plan de financement des travaux ainsi que les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

COUT DE L'OPERATION		
Prestataires	Architecte	6 000,00 €
	AMO/OPC	36 000,00 €
	Bureau de contrôle	4 860,00 €
	CSPS	2 000,00 €
Travaux	Marchés de base	444 633.09 €
	Révisions de prix BT01 (5%)	22 500,00 €
	TOTAL € HT	516 993.09 €
	TVA 20%	103 398.62 €
	TOTAL € TTC	620 391.71 €

Organismes	Montant
Etat (DETR)	172 531 €
Région Normandie	100 000 €
Département de l'Eure	82 000 €
Communauté de Communes (fonds de concours)	50 000 €
TOTAL	404 531 €

Pour : 12 voix

Autorisation d'ester en justice – Cabinet EMO Avocats

Suite à la requête introduite par M. et Mme Sofyan SMATI et Mme Eva CUSIMANO le 23 décembre 2021 devant le Tribunal Administratif de Rouen enjoignant la commune de Château sur Epte d'engager une procédure de révision ou de modification de son PLU afin de modifier le zonage de leurs parcelles se trouvant rue des Marais en zone Nj, Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de demander l'autorisation à Maître Sandrine GILLET, avocate au Cabinet Emo Avocats situé à Mont St Aignan de défendre les intérêts de la commune et à Madame le Maire d'ester en justice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser :

- Maître Sandrine Gillet, avocate au Cabinet Emo Avocats situé à Mont St Aignan de défendre les intérêts de la commune
- Madame le Maire à ester en justice et à régler les notes d'honoraires de Me Gillet

Pour : 12 voix

Accord pour l'engagement d'une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au rapport de Maître Gillet concernant la demande de modification du PLU faite par M. et Mme Sofyan SMATI et Mme Eva CUSIMANO, Madame le Maire a pris attache auprès du Cabinet Gilson et associés SAS de Chartres spécialisé en urbanisme et paysage pour lancer la procédure de 1ère révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

M. et Mme Sofyan SMATI et Mme Eva CUSIMANO ont saisi le Tribunal de Rouen en date du 23 décembre 2021 demandant la révision ou la modification du PLU de leurs parcelles en zone U.

La dépense s'élève à 7 380 € TTC et sera inscrite au budget 2022 au chapitre 20 compte 202 des dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'engagement de la révision simplifiée du PLU et autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Cabinet Gilson et associés.

Pour : 12 voix

Fixation des durées d'amortissements des immobilisations

Madame le Maire expose qu'il convient de fixer la durée d'amortissement des investissements amortissables et propose une durée pour chaque compte concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les durées d'amortissement proposées par Madame le Maire.

Pour : 12 voix

Remboursements de la salle polyvalente – Covid 19

Suite à la réglementation sanitaire imposée par la Covid 19, il convient de rembourser 3 réservations de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces remboursements.

Pour : 12 voix

Convention avec la Communauté de Communes du Vexin Normand pour la distribution du journal communautaire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention avec la Communauté de Communes du Vexin Normand pour la distribution du journal communautaire.

Exposé

La Communauté de Communes du Vexin Normand publie 4 fois par an son journal communautaire intitulé « Le Vexin Normand » à destination des habitants du territoire communautaire.

Depuis 2017, la distribution du journal communautaire est organisée soit par les communes membres soit par un prestataire désigné par la Communauté de communes.

La présente convention a pour objet de prendre acte que la commune de Château sur Epte a décidé de distribuer le journal communautaire par ses propres moyens.

Elle devra distribuer les journaux dans chacune des boîtes aux lettres situées sur son territoire. La distribution devra être effectuée dans le temps imparti.

La présente convention prend effet à compter du journal de mars 2022.

La convention est conclue pour une durée de 2 ans soit jusqu'à la dernière distribution de l'année 2023.

Elle sera reconductible tacitement pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Vexin Normand.

Pour : 12 voix

Divers

Convention relative à la gestion et à l'entretien des sentiers dits « Rollon le marcheur » : Madame le Maire expose la convention au Conseil Municipal et propose de signer celle-ci. Le Conseil Municipal accepte.

Madame le Maire donne la parole à Gilles Toutain qui a demandé un rendez-vous avec notre interlocuteur privilégié chez ENEDIS afin faire un point sur différents sujets et notamment sur les 3 coupures d'électricité que nous avons vécues en 2021. Les incidents provenaient d'un réseau aérien haute tension situés dans les communes de Vexin sur Epte. Il nous a été confirmé que les travaux d'enfouissement seraient réalisés courant mars 2022 afin d'éviter de nouvelles coupures.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la notification du jugement en date du 03/02/2022 concernant la requête de la société QUAD AND LOC enregistrée le 14 août 2020 contre la commune de Château sur Epte. La société « Quad and Loc » a été déboutée de sa demande.

REUNION CHATEAUNEUF : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a participé à une réunion le 11 janvier en sous-préfecture avec l'ensemble des intervenants concernés et le propriétaire du château.

Le but de cette réunion était la présentation des grandes étapes de travaux.

Différents sujets ont été abordés. Des approfondissements sont nécessaires en particulier le problème des accès avec la nécessité de créer un parking.

D'autres réunions sont prévues afin de trouver des solutions à chacun de ces sujets et tout particulièrement à celui de l'accès des visiteurs que ce soit en autocar ou en voiture.

Les travaux d'extension de la maison de santé ont démarré le 14 février 2022.

Madame le Maire a rencontré les responsables du groupe la Poste, pour finaliser l'agencement du local de la future Agence Postale Communale. Celle-ci devrait ouvrir le 1 er septembre dans les locaux de la mairie. Les démarches vont demander plusieurs mois.

L'école Clément César Hervé et la mairie se sont associées afin de réaliser une collecte pour l'Ukraine.

Naissances : Bienvenue aux nouveaux petit Casteleptiens nés en janvier

MAZAURY Nathanaël le 07/01/2022

HAVARD -PREVOT Louna le 14/01/2022

La séance est levée à 21h30